



## LES ENTRETIENS

### **Entretien avec Monsieur Ahani, ambassadeur de la République Islamique d'Iran en France, 10 juin 2008**

*Entretien réalisé par Bernard Sitt et Stéphane Delory*

**NDR** : Les phrases mises entre crochets et les notes ont été rajoutées pour une meilleure compréhension du contexte.

#### **Question de Bernard Sitt**

Monsieur l'ambassadeur, quelle est votre perception de la situation actuelle s'agissant de la politique nucléaire de l'Iran ?

#### **Réponse de M. l'ambassadeur Ahani**

Le programme nucléaire iranien date de 1957, et a été lancé sur le conseil des Etats-Unis. Ceux-ci avaient en effet conseillé à l'Iran de construire une vingtaine de centrales, pour une population qui comptait alors environ 20 millions de personnes. Lors de la révolution islamique, tout le programme a été placé sous embargo, y compris par les pays européens.

Concernant l'inquiétude de la communauté internationale, qu'elle soit réelle ou organisée, elle n'a pas de sens. L'Iran est l'un des premiers signataires du TNP. Par ailleurs, hors du cadre du Protocole additionnel de l'AIEA, les Etats membres doivent effectuer leur déclaration six mois avant l'injection de gaz dans les centrifugeuses. Dans ce sens, la non-déclaration [du programme d'enrichissement] de l'Iran n'est pas illégale, car l'Iran n'avait pas signé le Protocole<sup>1</sup>. En signant le Protocole, l'Iran a fait une déclaration sur ses activités, mais aussi démontré sa volonté de coopérer, accueillant 3000 personnes/jours d'inspections. Les rapports de l'Agence

---

<sup>1</sup> **NDR** : Le premier accord de garanties passé entre l'Iran et l'AIEA est entré en vigueur en 1974. L'Iran a signé le Protocole additionnel aux accords de garanties en décembre 2003.

mentionnent qu'il n'y a pas de preuve de la moindre déviation militaire du programme nucléaire iranien.

Il est nécessaire de dissiper les suspicions [relatives à une éventuelle volonté de l'Iran de proliférer]. Le Guide suprême de la révolution islamique s'est prononcé contre la production, le stockage et l'utilisation de l'arme nucléaire. De surcroît, l'Iran a été à l'initiative d'un document sur le désarmement nucléaire mondial, ainsi que d'une proposition de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

A propos des négociations en cours, l'Iran a poursuivi de longues négociations avec l'AIEA, jusqu'au mois d'août 2007, lorsque qu'il a signé un accord avec l'Agence pour résoudre six problèmes en suspens.

**B.S. : L'AIEA a considéré certaines réponses fournies par l'Iran comme satisfaisantes, mais d'autres restent encore en suspens...**

**M. l'ambassadeur Ahani :** Les derniers rapports précisent que toutes les installations et matières nucléaires iraniennes et les personnels sont sous contrôle. En ce qui concerne les allégations, les Etats-Unis exercent une pression énorme sur l'AIEA. Lors de l'accord d'août 2007, une clause portait sur la question des allégations. L'Iran a accepté de donner son appréciation à ce sujet. Jusqu'en février, les éléments étayant les allégations n'ont pas été mis à disposition de l'Iran. Les représentants de l'AIEA sont venus à Téhéran sans fournir de copie électronique des documents, qui n'ont pu être consultés que lors de cette visite, et uniquement lus. Avant la publication du rapport de l'AIEA de février 2008, d'autres allégations ont été avancées, que l'Iran a également accepté de considérer sans qu'il lui soit possible d'y avoir accès autrement que lors des visites de l'AIEA à Téhéran, à nouveau en lecture uniquement. J'ai moi-même discuté avec les autorités françaises pour demander la mise à disposition de leurs preuves prétendues, ce qui a été refusé au motif que les services de renseignement pensaient que cela risquait de compromettre leurs sources. Les Etats-Unis ont utilisé des méthodes identiques avant l'attaque contre l'Irak, avec des « preuves » produites devant le Conseil de sécurité... Il faut se méfier des allégations américaines.

**B.S. : Selon vous, quelles seraient les sorties de crise possibles ?**

**M. l'ambassadeur Ahani :** Ce sont certains pays occidentaux qui avaient eux-mêmes créé le problème en portant le cas de l'Iran devant le Conseil de sécurité. Selon l'article 12 des statuts de l'AIEA, le transfert devant

le Conseil de sécurité n'est possible que si les inspecteurs arrivent à la conclusion que la prolifération existe, que le directeur de l'AIEA en discute avec le Conseil des gouverneurs. En cas d'accord, il peut transférer le dossier vers le Conseil de sécurité. S'agissant de l'Iran, il s'agit d'un transfert politique, qui peut d'ailleurs se défaire. Vous savez qu'il y a beaucoup de résolutions qui ont été adoptées, mais qui n'ont pas été appliquées, sans qu'il n'y ait la moindre réaction de la communauté internationale.

L'Iran a avancé diverses propositions répondant aux préoccupations de la communauté internationale, y compris dans le domaine nucléaire. Sortir de l'impasse, c'est reconnaître à l'Iran le droit de procéder à l'enrichissement à des fins civiles et sous la surveillance de l'AIEA.

**B.S : L'Iran n'a-t-il pas trop insisté sur ses droits et négligé la question des mesures de confiance attendues par la communauté internationale ? Se focaliser sur le problème de l'enrichissement n'est-il pas improductif ?**

**M. l'ambassadeur Ahani :** Vous avez raison, la confiance est primordiale. Mais nous n'avons pas confiance, pas même en l'Union européenne. L'Iran est placé sous des embargos multiples, y compris dans le domaine civil, jugé dual. J'ai moi-même participé à des discussions avec une société suisse en vue de la livraison de matériels à l'Institut Pasteur iranien pour produire des vaccins. Il avait été accepté que cette société soit autorisée à vérifier que son matériel servait bien aux fins prescrites. Finalement, en dépit de l'existence d'un contrat signé, la société a été contrainte de résilier son engagement, sous la pression des Etats-Unis. [Fort de ces expériences,] l'Iran veut être sûr de son approvisionnement en combustible. Ainsi, l'accord de livraison passé avec la Russie ne porte que sur une année et, de notre point de vue, ne saurait être considéré comme sûr. L'uranium enrichi en Iran est pourtant mis sous scellés par l'AIEA et ne présente pas de risque de prolifération.

En parallèle, le dernier rapport de mai 2008 signale 14 inspections inopinées en Iran depuis mars 2007. Cinq d'entre elles ont été effectuées entre le mois de février et le mois de mai. Ceci démontre la transparence de l'Iran. Il n'est pas nécessaire de suspendre l'enrichissement pour établir la confiance, puisque les matières produites sont contrôlées par l'Agence.

**BS : Certes, mais le développement de certaines capacités pourrait conduire l'Iran à décider, le moment venu, de construire l'arme nucléaire s'il le souhaitait.**

**M. l'ambassadeur Ahani :** Est-il juste de faire un procès d'intention à l'Iran ? Disposer d'un couteau ne signifie pas que vous allez

forcément l'utiliser pour attaquer quelqu'un. Il ne faut pas priver l'Iran de la technologie, mais éventuellement compléter les contrôles existants. Pour sortir de la crise, il faut reconnaître ce droit à l'Iran.

**Stéphane Delory : L'Iran dispose de certaines cartes qui, à certains égards, le placent en position de force et lui permettraient de différer les négociations. Dans ce sens, pourquoi négocier maintenant ?**

**M. l'ambassadeur Ahani :** L'Iran veut négocier même s'il est en position de force. L'Iran souhaite négocier car il peut apporter beaucoup aux pays occidentaux, en ressources humaines, en influence politique et en ressources énergétiques. L'Iran a un poids qui doit lui être reconnu. Cela implique une certaine équité, la création d'une confiance réciproque et enfin la négociation. L'Europe souffre de la dépendance à l'égard du gaz russe. M. de Margerie<sup>2</sup> affirme que l'Iran doit participer à Nabucco<sup>3</sup>. L'Iran est un pays qui peut être un partenaire pour l'Union européenne, indépendamment des positions américaines. L'UE peut compter sur l'Iran pour renforcer sa position.

**B.S. : Pensez-vous que la relation entre les Etats-Unis et l'Iran pourrait évoluer dans le futur ?**

**M. l'ambassadeur Ahani :** Actuellement, les Etats-Unis sont très hostiles à l'Iran et à son peuple. Tous les instruments de pression dont ils disposent ont été utilisés. Cela entraîne une méfiance considérable. Mais la politique des Etats-Unis peut changer. Du point de vue économique, si la situation évolue, les entreprises européennes risquent d'être rapidement en compétition avec les entreprises américaines, qui disposent, en dépit de la situation actuelle, de contacts et de réseaux. Compte tenu du fait qu'une partie de l'économie iranienne a été bâtie sur des modèles compatibles avec le modèle américain, les sociétés américaines pourraient se retrouver dans une situation avantageuse par rapport aux entreprises européennes. Si ces dernières ne jouent pas un rôle plus important, elles seront forcément perdantes face à leurs concurrentes américaines.

**B.S. : Quelle est la position de l'Iran à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que l'Iran a signé mais non ratifié ?**

---

<sup>2</sup> NDR : Président Directeur Général du groupe Total.

<sup>3</sup> NDR : Projet de gazoduc reliant l'Europe au Moyen-Orient jugé vital pour la diversification de l'offre gazière destinée à l'Europe.

**M. l'ambassadeur Ahani :** L'Iran l'a effectivement signé mais le refus du Congrès américain de le ratifier a compliqué la situation à cet égard. Sur un plan global, la non-signature et la non-ratification par d'autres pays (Israël, l'Inde, le Pakistan) continue de poser un problème pour l'entrée en vigueur de ce traité.